

## Campagne « travailler à l'étranger » - S'informer avant de partir (Portugal)

**ACT (Autorité pour les conditions de travail)**

[Site de l'ACT sur le détachement des travailleurs](#)

[Campagne d'information](#)

### 1. Constats et motivations

Nous traversons une profonde crise économique et sociale au Portugal qui a pour conséquence une forte augmentation du chômage (le taux de chômage était de 16,9 % au 4ème trimestre 2012 selon l'Institut National de Statistique).

Dans ce contexte, le nombre de travailleurs qui partent à l'étranger augmente.

Le parti pris de cette campagne repose sur le fait que plus les travailleurs disposent d'informations avant leur départ, moins ils s'avèrent vulnérables du point de vue de leurs conditions de travail à l'étranger.

Nous tentons ainsi de donner des latitudes à ces travailleurs pour qu'ils prennent leurs décisions de manière éclairée avant de partir.

### 2. Les objectifs poursuivis

A travers une meilleure information des travailleurs, il s'agit :

- de lutter contre la fraude et le travail illégal dans les pays qui accueillent les travailleurs portugais en diffusant la connaissance de leurs droits et leurs devoirs,
- d'agir sur les conditions d'emploi (respect des salaires minimum, durée du travail, etc...),
- de rompre l'isolement des travailleurs portugais face aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans les pays d'accueil en donnant des informations pratiques (accès aux soins, points de contacts des différentes administrations, etc...).

Le principal message est « *si vous voulez partir à l'étranger, informez-vous avant le départ !* »

### 3. Les partenaires

Cette campagne est promue et coordonnée par le ministère des Affaires Etrangères en partenariat avec :

- L'Autorité pour les Conditions du Travail (ACT)
- La Direction Générale des Affaires Consulaires et Communautés Portugaises (DGACCP)
- L'Institut de la Sécurité Sociale (ISS)
- L'Institut de L'Emploi et de la Formation Professionnelle (IEFP)

### 4. La méthode mise en place

- L'élaboration et la diffusion de 5 000 affiches, 50 000 brochures, 100 000 dépliants.

Des dépliants spécifiques ont été conçus pour certains pays ciblés qui sont les destinations les plus fréquentes pour les travailleurs portugais (France, Luxembourg, Brésil, Angola)

Nous nous sommes appuyés sur différents « relais » pour diffuser l'information :

**- des relais institutionnels :**

92 bureaux d'appui aux travailleurs migrant des mairies du Nord, du Centre et de l'Algarve.

10 mairies de la région de Lisbonne.

Les services d'accueil du public de l'ACT, de l'IEFP, de l'ISS.

L'Œuvre Catholique Portugaise des Migrations pour une distribution aux paroisses.

**- les médias**

Nous avons diffusé des Spot TV et radio ([http://www.youtube.com/watch?v=XfM\\_AN8k3bY](http://www.youtube.com/watch?v=XfM_AN8k3bY))

**- les sites internet :**

Tous les sites internet des partenaires et la création d'un site spécifique de la campagne :

<http://www.trabalharnoestrangeroinforme-seantesdepartir.pt/>

**- des évènements spécifiques** tels que l'organisation des journées européennes de l'emploi au Portugal

## **5. Le type d'action conduite**

Nous avons conduit 3 campagnes : la première a eu lieu en 2003, la seconde en 2006, la dernière en juin 2012.

Le contenu a été défini à partir de l'**identification des besoins** (quels types d'informations sont nécessaires avant de partir à l'étranger ?) et comporte :

**- des informations méthodologiques et pratiques :**

Comment rechercher et postuler à des offres d'emploi à l'étranger ?

Comment avoir accès aux soins de santé dans les différents pays concernés ?

Quelle est la langue pratiquée dans le pays de destination ?

Quels sont les contacts utiles, quelles sont les autorités que le travailleur peut contacter en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre ?

**- des informations juridiques pour que les travailleurs connaissent leurs droits et leurs obligations:**

Quelles sont les différentes manières de travailler à l'étranger : embauche directe par une entreprise établie à l'étranger, détachement, emploi par l'intermédiaire d'une agence privée, travailleur indépendant ?

Quelles sont les formalités réglementaires et administratives pour les professions réglementées en fonction des pays. ?

Quel est le cadre juridique des différents pays (salaires minimum, durée du travail...) ?